

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

PRESIDENCE

ARRETE n° 139 PR du 21 février 2022 portant modification de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions,

Arrête :

Article 1er.— L'article premier de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 précité est rédigé ainsi qu'il suit :

“Article 1er.— Sont nommés membres du gouvernement avec les fonctions suivantes et dans l'ordre protocolaire :

- M. Jean-Christophe Bouissou, vice-président, ministre du logement, de l'aménagement, en charge des transports interinsulaires ;
- M. Yvonnick Raffin, ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

- M. Tearii Te Moana Alpha, ministre de l'agriculture, du foncier, en charge du domaine et de la recherche ;
- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement, des ressources marines, en charge de l'artisanat ;
- M. René Temeharo, ministre des grands travaux, des transports terrestres, en charge des relations avec les Institutions ;
- Mme Christelle Lehartel, ministre de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique ;
- M. Jacques Raynal, ministre de la santé, en charge de la prévention ;
- Mme Virginie Bruant, ministre du travail, des solidarités et de la formation, en charge de la condition féminine, de la famille et des personnes non autonomes ;
- M. Naea Bennett, ministre de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge des sports.

Art. 2.— L'article 2 de l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 précité est rédigé ainsi qu'il suit :

“Art 2.— Les attributions relevant du tourisme, de l'égalité des territoires et des affaires internationales sont exercées par le Président de la Polynésie française.”

Art. 3.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 février 2022.
Eduard FRITCH.